

RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION

PROGRAMME INTERREG V A

FRANCE ITALIE 2014-2020

ANNEE 2015 PRESENTE EN 2016

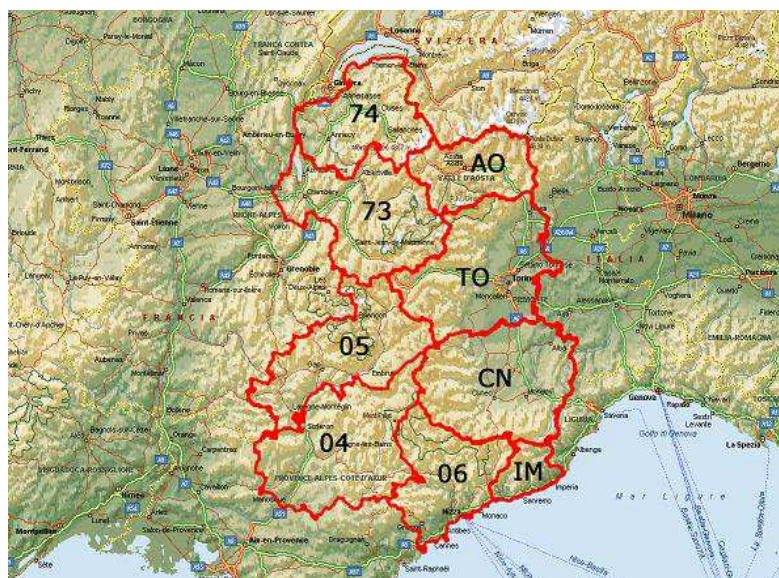
RESUME A L'ATTENTION DES CITOYENS

Conformément à l'article 50 du règlement (UE) n° 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'élaboration du rapport de mise en œuvre pour l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi », un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et annexé aux rapports.

1. Un programme approuvé en mai par la Commission européenne

Ce programme, doté de 198.876.285 euros de crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) a été adopté par la Commission européenne le 28 mai 2015. Le programme concerne 5 régions de part et d'autre de la frontière franco-italienne : Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes, Piémont, Ligurie, Vallée d'Aoste.

Plus spécifiquement, ce sont les départements et les provinces illustrés par la carte ci-dessous qui sont concernés directement :



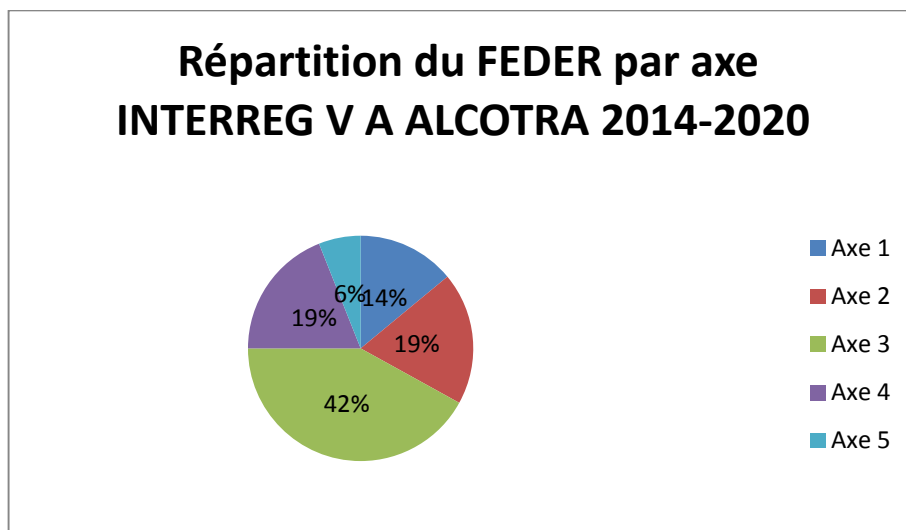
En France, il s'agit des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie en région Auvergne Rhône-Alpes et des départements des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence et des Alpes Maritimes en région Provence Alpes Côte d'Azur.

En Italie, il s'agit de la Vallée d'Aoste, de la Ville métropolitaine de Turin et de la province de Cuneo au Piémont et de la province d'Imperia en Ligurie.

Le programme est structuré en cinq axes prioritaires :

- Axe I « Innovation appliquée » : 28.041.556€ de FEDER (14% du programme)
- Axe II « Environnement mieux maîtrisé » : 37.388.742€ de FEDER (19% du programme)
- Axe III « Attractivité du territoire » : 84.124.668€ de FEDER (42% du programme)
- Axe IV « Inclusion sociale et citoyenneté européenne » : 37.388.742€ de FEDER (19% du programme)
- Axe V « Assistance technique » : 11.932.577€ de FEDER (6% du programme)

La maquette financière du programme INTERREG V A ALCOTRA se répartit de la manière suivante :



2. Deux appels à projets et une première programmation de 18 projets

L'année 2015 a principalement été consacrée au lancement du programme : structuration des outils pour le dépôt et l'instruction des dossiers, organisation du 1^{er} appel à projet avec la programmation des 1ers dossiers et lancement du 2^{ème} appel à projet, information et accompagnement des porteurs de projet dans le montage des dossiers.

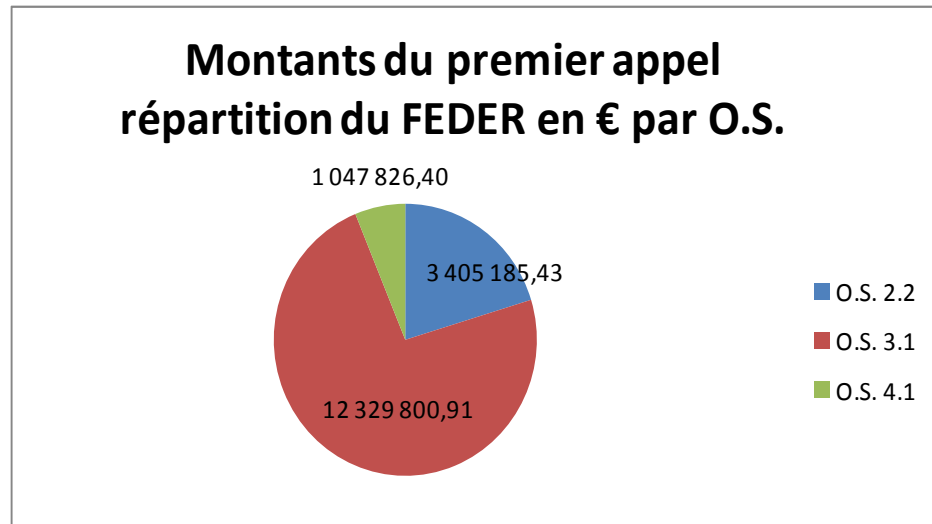
Le premier appel à projet a été ouvert du 15 juillet au 16 septembre 2015 pour un montant de 16.782.812,74€.

Le Comité de suivi a fait le choix d'ouvrir ce premier appel à projet à trois objectifs spécifiques pour lesquels il y avait une forte attente des territoires et concernés par le cadre de performance :

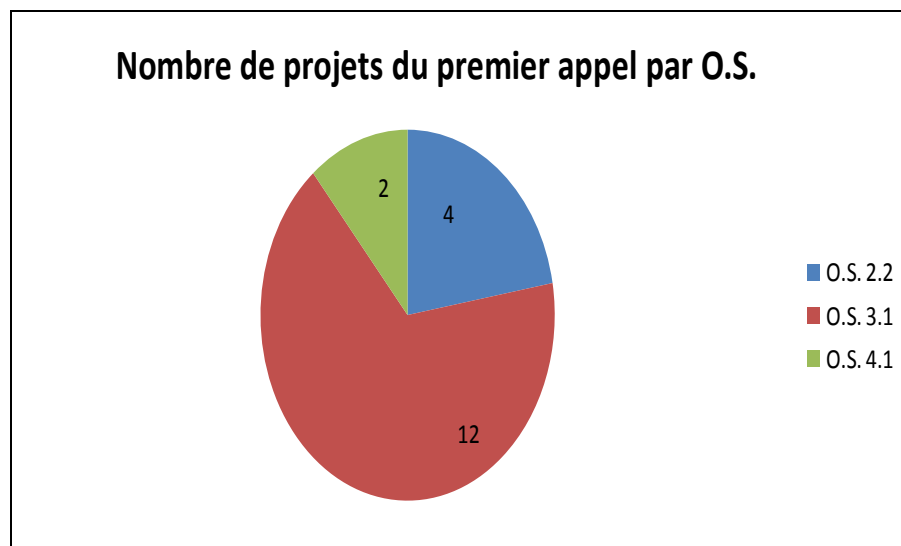
- sur l'axe II Environnement mieux maîtrisé - l'objectif spécifique 2.2 « Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques »
- sur l'axe III Attractivité du territoire - l'objectif spécifique 3.1. « Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA » ;
- sur l'axe IV Inclusion sociale et citoyenneté européenne - l'objectif spécifique 4.1. « Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zone de montagne et rurale ».

24 projets ont été déposés sur Synergie CTE entre le 15 juillet 2015 et le 16 septembre 2015.

Le Comité de suivi du programme qui s'est réuni à Aoste, en Italie, le 24 novembre 2015 a donné un avis favorable pour 18 projets correspondant à un montant total de 16.782.812, 74 € de FEDER. Ce montant a été alloué aux 3 axes ouverts pour le premier appel selon les modalités illustrées par le tableau suivant :



L'axe prioritaire numéro 3 est celui qui a sélectionné le plus de projets (12), suivi par l'axe 2 (4 projets) et par l'axe 4 (2 projets).



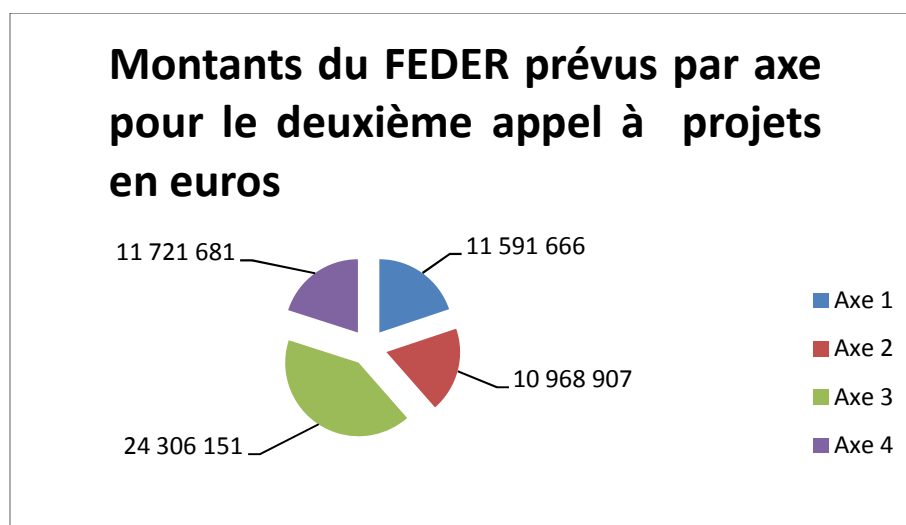
Le montant moyen du FEDER par projet simple est de 932.378€ et implique en moyenne 4 partenaires. Quatre projets mobilisent entre 6 et 9 partenaires organisant une coopération complexe et s'appuyant notamment sur l'expérience des précédentes programmations.

L'ensemble du territoire ALCOTRA est couvert par les projets sélectionnés.

Situation géographique des chefs de file et des partenaires des projets

Région	Implantation du chef de file	Implantation des partenaires
Piémont	9	12
Auvergne Rhône-Alpes	4	9
Vallée d'Aoste	4	6
Ligurie	1	3
Provence, Alpes, Côte d'Azur	1	9

Le 2^{ème} appel à projet a été lancé en 2015 et il est resté ouvert du 19 octobre 2015 au 15 février 2016 pour un montant de 58.588.404 € du FEDER répartis sur les 4 axes du programme de la façon suivante :



3. Des moyens mis en place par l'autorité de gestion pour permettre le bon fonctionnement du programme

La Région Auvergne Rhône-Alpes est l'autorité de gestion du programme 2014-2020 et s'est engagée à rendre accessible le programme et promouvoir la qualité des projets, renforcer la gouvernance et consolider le partenariat, augmenter la valeur ajoutée européenne.

Le Comité de suivi, instance de pilotage partenarial du programme, a été installé lors de sa réunion du 15 juin 2015 à Marseille et a approuvé, au cours de cette séance, son règlement intérieur et le Document de mise en œuvre du Programme (DOMO). Il s'est réuni trois fois en 2015 alternativement en France et en Italie.

Le Secrétariat conjoint du programme 2014-2020, qui s'occupe notamment de l'instruction des projets présentés et fournit des informations aux bénéficiaires a été installé à Turin en août 2015.

Les crédits FEDER dans le cadre de l'axe assistance technique soutiennent le bon fonctionnement du programme :

- Constitution des autorités
- Préparation et mise en œuvre du plan de communication et du plan d'évaluation
- Système d'information SYNERGIE CTE
- Secrétariat conjoint à Turin et animateurs territoriaux

4. Une totale dématérialisation via l'outil Synergie CTE et un effort d'information et d'accompagnement des bénéficiaires

Dans le cadre de la réduction de la charge administrative pesant sur les bénéficiaires, l'autorité de gestion a fait le choix de dématérialiser totalement les procédures de dépôts et de suivi des dossiers grâce au système d'information SYNERGIE CTE.

Sur le site de l'autorité de gestion www.europe-en-rhonealpes.eu et sur les sites des partenaires du programme, une aide aux porteurs de projets a été mise en place avec la publication de guides à l'attention des porteurs de projets, de deux FAQ « une foire aux questions programme et foire aux questions SYNERGIE CTE » accessibles à tous les porteurs de projets. Deux adresses mails dédiées alcotra-synergiecte@auvergnerhonealpes.eu et alcotra@auvergnerhonealpes.eu ont permis aux porteurs de projets de poser à l'AG toutes les questions liées au montage et au dépôt de leur projet.

Le programme INTERREG ALCOTRA V-A 2014-2020 a été officiellement lancé le 6 mai 2015 avec un séminaire à Montmélian, en Savoie. Il a réuni près de 550 personnes représentant les porteurs de projets potentiels (collectivités locales, universités, centre de recherche, PME, pôles et clusters, associations, parcs naturels...) et les administrations partenaires du programme.

Sur le territoire, un réseau composé de cinq animateurs locaux, un par région du programme, accompagnent les porteurs de projets. Ils sont de véritables interfaces de proximité, font connaître et valorisent le programme auprès des acteurs socio-économiques et sont un appui essentiel lors du montage des projets.

Dans le cadre de sa stratégie de communication, l'autorité de gestion a rendu publiques toutes les données et les informations qui concernent ALCOTRA notamment les appels à projets sur le site « L'Europe s'engage en Auvergne Rhône-Alpes » www.europe-en-rhonealpes.eu/ et sur les sites des administrations partenaires du programme et à travers les brochures élaborées par l'autorité de gestion.

Une agence spécialisée a été sélectionnée en décembre 2015 pour mettre en œuvre le nouveau site internet du programme à l'horizon du premier semestre 2016.

Une plaquette de communication grand public illustrée a été éditée en 4000 exemplaires et distribuées aux porteurs de projets notamment lors des événements organisés par l'autorité de gestion et les partenaires du programme. En 2015, la mise en œuvre du plan de communication s'est traduite par des dépenses à hauteur de 83.132,29€ du FEDER qui seront engagées financièrement en 2016.



Interreg ALCOTRA

Fonds européen de développement régional
Fondo europeo di sviluppo regionale



Programme de coopération transfrontalière européenne entre la France et l'Italie

Pour favoriser la complémentarité et le dynamisme des territoires ALCOTRA en vue d'un développement durable et solidaire.

ALCOTRA 2015

Un programme adopté par la Commission européenne le 28 mai 2015 portant sur **198 876 285€** de crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER).

Son territoire : les régions de la frontière franco-italienne concernées (Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes, Piémont, Ligurie, Vallée d'Aoste).

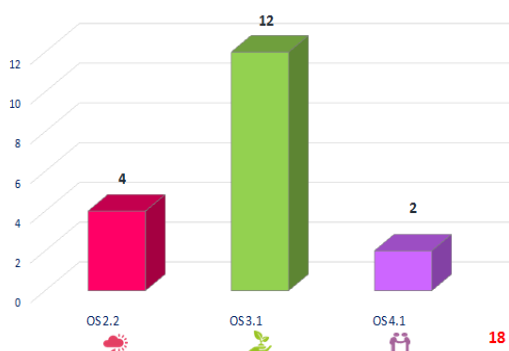
Ses priorités : Innovation appliquée ; Environnement mieux maîtrisé ; Attractivité du territoire ; Inclusion sociale et citoyenneté européenne

2 appels à projets lancés en 2015 avec un dépôt fondé sur la dématérialisation totale des dossiers grâce à l'outil **Synergie CTE**

Une première programmation de 18 projets impliquant 71 partenaires pour un montant total de 16,7 millions d'€ de subvention de FEDER

1er appel à projets

Nombre de projets par axes thématiques du programme



OS 2.2.1
Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques

OS 3.1.1
Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA

OS 4.1.1
Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurales

Partenaires des projets par région d'origine

